

Le Brésil n'est pas prêteur

Les lois contre la biopiraterie limitent les échanges scientifiques

La recherche sur les fourmis champignonnistes (lire ci-dessus) peut-elle nuire à la biodiversité? En toute logique, non, bien au contraire. Ces insectes, très communs en Amérique tropicale, sont un fleau pour les cultures locales, et indirectement pour la faune. «Elles peuvent défolier une jeune plantation de café en une nuit», explique Christine Errard, de l'Institut de recherche sur la biologie de l'insecte (CNRS - université de Tours): «Pour les combattre, les agriculteurs utilisent des apâts chimiques qui détruisent non seulement les fourmis mais une grande diversité d'insectes». D'où l'intérêt potentiel, pour l'agriculture, de mieux comprendre la symbiose entre cet animal et son végétal: trouver le moyen, ciblé, de la brouiller. Quelques rares laboratoires s'y travaillent, se heurtant toutefois à un obstacle paradoxal: le durcissement des lois sur la protection de la biodiversité, au Brésil notamment.

Prosperer. Témoin, Christine Errard, qui a travaillé sur cette fourmi, à Tours (haut lieu français de la recherche sur les insectes), dans les années 90, en partenariat avec un laboratoire public brésilien. Le contrat achevé, elle aurait souhaité poursuivre ses recherches, mais elle y a renoncé... faute de

pourvoir continuer à importer des fourmis du Brésil. Non pas que l'insecte risque de prospérer en Europe. «Depuis 1998, il est devenu extrêmement difficile de sortir quoi que ce soit du Brésil, animal ou végétal. Il faut l'autorisation du ministère de l'Environnement brésilien. Je l'ai attendue quatre ans».

1998, c'est la date de l'entrée en vigueur de la loi brésilienne sur le «crime environnemental» qui interdit tout prélèvement de flore ou de faune sauvage, sauf autorisation, précise Danival De Souza, doctorant de l'université de Vicosa (Brésil) tra-

«Depuis 1998, il est devenu extrêmement difficile de sortir quoi que ce soit du Brésil, animal ou végétal.»

Christine Errard, chercheuse à Tours

vaillant actuellement à Tours. Cette loi a été adoptée dans la foulée de la Convention sur la biodiversité de 1992 qui stipule une souveraineté nationale sur les espèces sauvages de chaque pays. Elle vise à protéger la nature brésilienne des trafics d'espèces dont elle a si souvent été victime et à contraindre les entreprises commerciales qui en tirent profit à rétribuer le pays d'origine.

L'esprit de cette loi est louable, sauf que son application est sujette à une bureaucratie aveugle qui ne prévoit aucune exception pour la recherche, y

compris nationale. «Même les chercheurs brésiliens doivent avoir une autorisation ministérielle», explique Danival de Souza. Quant aux scientifiques étrangers, «on sent chez eux un découragement à l'idée de monter un projet avec le Brésil», relève Florence Pinton, sociologue à l'Institut de recherche pour le développement (IRD), spécialiste des enjeux liés à la biodiversité amazonienne.

Encourager. Difficile, dans un tel contexte, de réaliser les deux vœux cent fois émis lors de la Conférence internationale sur la biodiversité qui s'est

tenue en janvier à Paris: encourager la recherche sur la biodiversité et inciter les laboratoires du Nord à nouer

des partenariats avec ceux du Sud. Les chercheurs danois qui ont exposé dans *Science* le secret de la symbiose entre la fourmi et son champignon sont allés chercher leur animal dans les forêts du Panama avec l'assistance technique du Smithsonian Tropical Research Institute (Etats-Unis) et l'accord (rapide) du ministère panaméen de l'Environnement. Ainsi avance la recherche sur la fourmi champignonniste et sur les moyens écologiques d'en débarrasser les paysans. ◀